

Situation au 14.07.2026

Liste des hôpitaux conventionnés LAMal d'Helsana avec des prestations convenues contractuellement

La liste qui figure à la page suivante est
valable pour les assurances complémentaires
d'hospitalisation suivantes :

- HOSPITAL FLEX HOSPITAL FLEX (versions des CSA du 1^{er} janvier 2014)

Veuillez consulter la liste des hôpitaux sans prestations
complémentaires réglées par contrat

> [Négociations tarifaires avec les hôpitaux - Helsana](#)

- HOSPITAL FLEX (version des CSA du 1^{er} janvier 2025)

Veuillez consulter la liste des hôpitaux et des médecins
agréés sans couverture des frais

> [Négociations tarifaires avec les hôpitaux - Helsana](#)

Veuillez tenir compte également des conditions
supplémentaires d'assurance (CSA) en vigueur, en
particulier des chapitres « Couverture d'assurance », «
Prestations hospitalières », « But » et « Fournisseurs de
prestations reconnus »).

Les hôpitaux mentionnés ci-après sont les hôpitaux
conventionnés LAMal d'Helsana ainsi que les domaines
de prestations correspondants, pour lesquels – sans
indication contraire ci-dessous – les assurances
complémentaires d'hospitalisation susmentionnées
couvrent les coûts dans la mesure où les conditions
générales d'assurance (CGA) et les conditions
supplémentaires d'assurance (CSA) applicables sont
respectées :

- 1) Restriction : concernant les assurances
complémentaires d'hospitalisation HOSPITAL Demi-
privée et HOSPITAL Privée et HOSPITAL FLEX
(version des CSA du 1^{er} janvier 2025), il n'existe
avec ces hôpitaux pas de convention tarifaire pour
la division demi-privée et/ou privée. Il n'y a par
conséquent **pas de droit aux prestations** dans ces
hôpitaux au titre des assurances complémentaires
d'hospitalisation mentionnées.
- 2) Restriction : Concernant les assurances
complémentaires d'hospitalisation HOSPITAL
PLUS/COMFORT, HOSPITAL PLUS/COMFORT
BONUS, HOSPITAL PLUS/COMFORT CLASSICA,
HOSPITAL ECO, HOSPITAL FLEX (versions des
CSA du 1^{er} janvier 2014), OMNIA : Veuillez
consulter la liste des hôpitaux sans prestations
complémentaires réglées par contrat > [Négociations
tarifaires avec les hôpitaux - Helsana](#)
- 3) Remarque : Il s'agit d'un hôpital conventionné
LAMal dès lors que le contingent cantonal est
épuisé.

Si la clinique qui vous intéresse fait l'objet d'une
restriction sur la liste suivante, merci de vous informer
impérativement auprès de nos services sur la prise en
charge des coûts avant votre entrée à l'hôpital. Vous
éviterez ainsi des surprises désagréables et des frais non
couverts.

Agrisano vous renseigne volontiers sous **056 461 82 85**.

Canton	Nom	Prestations reconnues	Remarques
GE	Clinique Générale-Beaulieu	Somatique aiguë	3)
GE	Clinique La Colline	Somatique aiguë	3)
GE	Clinique des Grangettes	Somatique aiguë	3)
GE	Clinique de la Plaine SA	Somatique aiguë	3)
GE	Clinique les Hauts d'Anières	Réadaptation	3)
GE	Clinique de Maisonneuve	Réadaptation	3)
GE	Hôpital de La Tour	Somatique aiguë	3)
NE	Hôpital de la Providence	Somatique aiguë	3)
SG	Privatklinik Oberwald	Réadaptation musco-squelettique	
TG	Privatklinik Aadorf	Psychiatrie	3)
VD	Clinique Bois-Bougy	Réadaptation	

VD	Clinique Bois-Cerf	Somatique aiguë	3)
VD	Clinique Cecil	Somatique aiguë	3)
VD	Clinique de Genolier	Somatique aiguë	3)
VD	Clinique La Lignière	Réadaptation	3)
VD	Clinique La Métairie	Psychiatrie	3)
VD	Clinique de Montchoisi	Somatique aiguë	3)
VD	Clinique de La Source	Somatique aiguë	3)
VD	Clinique Valmont	Réadaptation	
ZH	Klinik Im Park	Somatique aiguë	
ZH	Privatklinik Bethanien	Somatique aiguë	

Les modifications sont possibles en cours d'année. Elles sont explicitement soumises à réserve.